

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.11.420**

**Création de poste :
coordinateur du
réseau
documentaire et des
collections**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur CHABERNAUD
---	---

CREATION DE POSTE : COORDINATEUR DU RESEAU DOCUMENTAIRE ET DES COLLECTIONS

Dans le cadre de la création de la future médiathèque, la ComAGA a constitué dans un premier temps, un réseau informatisé de lecture publique entre les bibliothèques de prêt de l'agglomération concernées par le projet.

La seconde étape consiste à réaliser la préfiguration de la médiathèque en termes de politique documentaire, d'acquisition d'un fonds et de programmation.

Pour ce faire, il conviendrait de créer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe – coordinateur du réseau documentaire et des collections, à temps complet.

Le coordinateur du réseau documentaire et des collections aurait pour missions de :

- piloter la définition de la politique documentaire concertée du réseau ;
- assurer la coordination documentaire du réseau Filéas (catalogue commun) ;
- sous l'autorité du conservateur des bibliothèques, participer à la conception et à la programmation de la future médiathèque ;
- préparer et engager le transfert des collections avec l'appui d'une équipe.

Cette création de poste entraînerait une incidence financière de :
+ 27 000 euros pour une année et prendrait effet le 1^{er} décembre 2007.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 25 octobre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 5 novembre 2007,

Je vous propose :

DE CREER le poste suivant au tableau des effectifs :

Direction/service	Création	Nombre
Direction des Politiques Communautaires	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe (TC)	1

DE PRECISER que les crédits sont inscrits au budget principal 2008.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 29 novembre 2007	Affiché le : 29 novembre 2007